

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 04/06/2024

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 04 juin 2024 à 18h00 en mairie de ROGNONAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, CLARETON Thierry, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, GIRAUD Pierre, LECOFFRE Eric, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TROUSSEL Marc.

Procurations : LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : DI FELICE Jean-Marc, FAURE Vincent, FERRIER Pierre, LLOBET Lionel, MARCON Patrick, TATON Robert

Quorum : 9	Présents : 17	Suffrages exprimés : 21	Pour : 21 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 28 mai 2024			

N° de la délibération : 2024-30
Objet : Mise à jour du Kbis

Monsieur le Président précise qu'après concertation avec les greffes du tribunal de commerce, un état récapitulatif des mouvements d'arrivée et de départ des administrateurs est nécessaire à l'appui de la demande de mise à jour du Kbis.

Le Conseil d'administration prend acte et déclare ce qui suit :

Le 10 octobre 2019 par délibération, la Communauté d'agglomération décide de créer un établissement public pour la gestion des compétences eau et assainissement.
Les élus suivants sont désignés administrateurs de la RETEP :

Collège	Liste des administrateurs
Conseillers communautaires	ROBERT Daniel, Emile, Marie
	ANZALONE Marie-Laurence, Eliane
	BRES Maurice, Georges, Laurent
	CHASSON Christian
	JULLIEN Georges, Paul, Henri
	LEPIAN Jean-Louis
	MARTEL Marcel, Augustin, Paul
	PICARDA Yves, Francis
	PONCHON Solange, Andrée, Marthe
	SEISSON Jean-Pierre
	NICOLAS Claudette, Marie, Louise
Conseillers municipaux	AJOUC Richard, Julien, Joseph
	BALDI Jean-Marc
	BESSON Jacques, François, Robert
	CHEILAN François-Charles, Jean, César
	FABRE Louis, Pierre
	GACHE Jean, Pierre
	JAME André, Robert, Louis
	MARCON Patrick, Jean, Marie
	PAULEAU Serge, André, Gilbert
TATON Robert, Jean-Marie	

A l'issue d'un vote, Monsieur ROBERT Daniel est élu président de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
 Reçu en préfecture le 21/06/2024
 Publié le 21/06/2024
 ID : 013-878802396-20240604-2024_DELIB_30-DE



Le 09 juillet 2020 par délibération, la Communauté d'agglomération désigne les nouveaux administrateurs de la REGIE suite aux élections municipales et communautaires.

Collège	Administrateurs maintenus	Administrateurs entrant	Administrateurs sortant
Conseillers communautaires	SEISSON Jean-Pierre		
	ANZALONE Marie-Laurence, Eliane		
	MARCON Patrick, Jean, Marie		BRES Maurice, Georges, Laurent
	PONCHON Solange, Andrée, Marthe		
		LUCIANI-REPETTI Marina	MARTEL Marcel, Augustin, Paul
		ONTIVEROS Christian	CHASSON Christian
	ROBERT Daniel, Emile, Marie		
		FERRIER Pierre	JULLIEN Georges, Paul, Henri
	LEPIAN Jean-Louis		
	PICARDA Yves, Francis		
	PORTAL Serge	NICOLAS Claudette, Marie, Louise	
Conseillers municipaux	BALDI Jean-Marc		
	TATON Robert, Jean-Marie		
		MILLET Isabelle	JAME André, Robert, Louis
		MOURGUES Gilles	CHEILAN François-Charles, Jean, César
		GIRAUD Pierre	AJOUC Richard, Julien, Joseph
	FABRE Louis, Pierre		
		FAURE Vincent	
		DEVOUX Jean-Louis	GACHE Jean, Pierre
	PAULEAU Serge, André, Gilbert		
	BESSON Jacques, François, Robert		

A l'issue d'un vote, Monsieur SEISSON Jean-Pierre est élu président de l'assemblée.

Le 18 novembre 2021 par délibération, la Communauté d'agglomération désigne les administrateurs de la REGIE représentant la commune d'EYRAGUES.

Collège	Administrateurs entrant
Conseillers communautaires	GILLES Max
Conseillers municipaux	TROUSSEL Marc

Le 17 novembre 2022 par délibération, la Communauté d'agglomération des administrateurs de la REGIE représentant les communes de GRAVESON et de MAILLANE. Par ailleurs, suite au décès de M. GILLES Max, M. GAVANON Michel est désigné administrateur à la REGIE.

Collège	Administrateurs entrant	Administrateurs sortant
Conseillers communautaires	GAVANON Michel	GILLES Max
	DI FELICE Jean-Marc	
	LECOFFRE Eric	
Conseillers municipaux	LLOBET Lionel	
	CASTEX Alain	

Le 21 septembre 2023 par délibération, la Communauté d'agglomération désigne le successeur à M. PAULEAU Serge pour donner suite à la demande de la commune.

Collège	Administrateurs entrant	Administrateurs sortant
Conseillers municipaux	CLARETON Thierry	PAULEAU Serge

Ainsi à la date de la présente délibération – 04 juin 2024 – la liste des personnes siégeant au Conseil d'administration de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE s'établit comme suit :

Collège	Administrateurs de la REGIE
Conseillers communautaires	SEISSON Jean-Pierre
	MOURGUES Gilles
	ANZALONE Marie-Laurence, Eliane
	LUCIANI-REPETTI Marina
	PONCHON Solange, Andrée, Marthe
	GAVANON Michel
	DI FELICE Jean-Marc
	LECOFFRE Eric
	MARCON Patrick, Jean, Marie
	FERRIER Pierre
	PORTAL Serge
	LEPIAN Jean-Louis
	PICARDA Yves, Francis
	ROBERT Daniel, Emile, Marie
Conseillers municipaux	BALDI Jean-Marc
	MILLET Isabelle
	ONTIVEROS Christian
	TROUSSEL Marc
	FABRE Louis, Pierre
	FAURE Vincent
	DEVOUX Jean-Louis
	CLARETON Thierry
	BESSON Jacques, François, Robert
	GIRAUD Pierre
	TATON Robert, Jean-Marie
LLOBET Lionel	
CASTEX Alain	

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.